

COMMUNIQUE D'INFORMATION

Formation décennale des chasseurs sur la sécurité : ça y est, c'est parti !

Annoncées depuis quelques mois, prorogées pour cause de Covid, ces formations vont débuter dès le mois de Juillet. Il est rappelé que cette formation sur la sécurité est obligatoire aux chasseurs, elle est inscrite à la Loi Biodiversité et se trouve être applicable par la publication de l'Arrêté Ministériel du 5 octobre 2020.

Le Président Willy SCHRAEN rappelle qu'il appartient à chaque Fédération d'assurer l'organisation de cette formation de « remise à niveau » des chasseurs, dans le but d'améliorer la sécurité à la chasse. Cette rencontre avec tous nos chasseurs représente également un axe de communication pour soigner l'image de la chasse.

L'objectif de cette formation est de réveiller les consciences en matière de pratique de la chasse. Trop d'habitudes, trop de certitudes nous conduisent parfois à avoir des attitudes à risques. Combien sommes-nous à être passés près de l'accident ou de l'incident de chasse ? Auteur ou victime ! L'analyse des circonstances des accidents fait clairement apparaître que beaucoup pourraient être évités.

Cette formation est obligatoire. Elle est gratuite. Ce n'est pas un examen. Sa durée de validité est de 10 ans. Les chasseurs doivent se former dans leur Fédération d'adhésion. Dans le Gard, la formation se déroulera à l'Ecole de Chasse et de Nature, à NIMES. Pour les dix ans qui viennent, le fait de ne pas être formé est sans conséquence sur l'obtention de la validation annuelle. Néanmoins, dans la mesure où nous devons former les 15 000 chasseurs Gardois, vous comprendrez que nous ne pourrions le faire que si nous étalons, de façon régulière, cet effectif sur les 10 prochaines années. Inscrivez-vous sans tarder !

La Fédération Nationale des Chasseurs a souhaité que cette formation soit identique dans tous les départements de France. Le Conseil d'Administration de la Fédération a validé le contenu de la formation et souhaite que le message délivré soit très positif. Par le module qui est dédié aux actions qui sont conduites dans le département, nous allons pouvoir valoriser cette rencontre et la rendre encore plus intéressante. Il est important que cette demi-journée soit appréciée de tous et donne à chacun l'envie de partager et de transmettre sa passion.

Dans un sens pratique, la FDC 30 souhaite s'inscrire dans un premier temps dans une démarche volontaire afin de laisser le soin aux chasseurs validant leur permis de chasser dans le Gard de s'inscrire aux séances qui seront proposées à partir de notre Site internet «www.fdc30.fr » ou auprès du secrétariat de notre Fédération.

A très bientôt

Fédération Nationale
des Chasseurs 

